



**Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2021-12-09-37 | Affaires sportives - Subventions UNSS collèges et lycée - Saison 2020-2021**

**Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

**Etaient excusés :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- La nécessité de maintenir une activité sportive au plus près des élèves,
- Que la Ville soutient la promotion du sport scolaire par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève,
- Que ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts.

**Décide :**

- D'attribuer les subventions suivantes pour l'année scolaire 2020-2021 :
  - 231,29 € pour le collège Picasso qui a accueilli 101 licenciés,
  - 192,36 € pour le collège Paul-Eluard qui a accueilli 84 licenciés,
  - 48,09 € pour le collège Robespierre qui a accueilli 21 licenciés.

**Précise que :**

- Les dépenses sont imputées au budget 2021 prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124348-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021